

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins et Réjean Lafond.

Est absent; Monsieur le Maire Alain Fortin

Autres présences ; Pierre Gauthier, René Côté, Réjean Côté, France Danis, Réjean Aubé, Jean-Yves Brisson, Marc Émond, Guy Bienvenu, Paul Lacroix

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Ward O'Connor, maire suppléant déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2015-07-145

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-146

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2015

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-147

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 8 JUIN 2015

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 juin 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-148

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 11 JUIN 2015

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 juin 2015 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-149

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES  
COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 17 mai au 26 juin 2015 pour un montant de 29,176.77 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 47,307.74 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 82,826.73 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2015-07-150

APPUI À LA VILLE DE MANIWAKI  
PROJET D'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE EN MATIÈRE DE  
RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU

CONSIDÉRANT QUE les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles, elles ne peuvent résister (froid intense, bris)

CONSIDÉRANT QUE les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

CONSIDÉRANT QUE les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le comité nationale des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau.

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu unanimement que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-151

DEMANDE À LA RIAM

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Vallée-de-la-Gatineau nous a déposé le procès-verbal du comité exécutif du 27 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE dans ce procès-verbal, il y a adoption des comptes payés et des comptes à payer;

CONSIDÉRANT QUE pour une meilleure transparence il serait préférable que les municipalités puissent vérifier la liste des comptes payés et à payer afin de prendre connaissance des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIAM se réunit une fois par année et les personnes désignées de chaque municipalité peuvent prendre connaissance des factures, mais aucune liste n'est déposée et nous ne savons pas quelle est la situation financière de la RIAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander à la Régie de l'aéroport de Maniwaki de nous faire parvenir avec le procès-verbal du comité exécutif, la liste des comptes payés et à payer ainsi que les frais bancaires et copie de cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités pour appui.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-152

APPUI AU PROJET DE LOGEMENT EN SANTÉ  
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Logement en santé Vallée-de-la-Gatineau » a un projet de développement de nouveaux logements sociaux à Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques de logement sont très présentes dans la Vallée-de-la-Gatineau et les besoins sont criants en matière de logements abordables et adéquats;

CONSIDÉRANT ce manque important de logements en bonne condition est l'un des principaux facteurs de l'augmentation de la vulnérabilité des citoyens sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de logement a comme objectif de réaliser du logement social pour des personnes de 45 ans et plus, vivant seules ou en couple et ayant des revenus faibles ou modestes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder notre appui à l'organisme « Logement en santé Vallée-de-la-Gatineau » dans leur projet de développement de nouveaux logements sociaux à Gracefield.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-153

DEMANDE DE SUBVENTION; CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Montcerf-Lytton, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

Nom du ou des ch. sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions Charge/an
Ch. De l'Aigle	3.50	Bois	1000 et plus
Ch. De Montcerf	3.40	Bois	1000 et plus
Ch. Du rang 02	4.70	Bois	1000 et plus
Ch. Du sixième rang	6.50	Bois	1000 et plus

Pour ces motifs

Sur une proposition de Monsieur Réjean Lafond et il est résolu et adopté que la municipalité de Montcerf-Lytton demande au ministre des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés, et ce, sur une longueur totale de 18.10 kilomètres.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-154

MOMENT DE RÉFLEXION

CONSIDÉRANT QUE la prière a été abolie à l'assemblée des conseils municipaux suite à un jugement de la Cour suprême;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire garder un moment de réflexion au début de l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter de prendre un moment de réflexion au début de chaque assemblée.

Ledit moment de réflexion fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à la période de questions.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 45, Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Ward O'Connor  
Maire suppléant

---

Liliane Crytes  
Directrice, générale/sec.trés.